



Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 12 juillet 2022 portant organisation des concours interne et externe de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité : « danse » et les disciplines : « danse contemporaine », « danse classique », « danse jazz » - session 2023.

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité : « danse » et la discipline « danse jazz », session 2023, est arrêtée ainsi qu'il suit en annexe 1.

A cette liste est annexée (annexe 2) la liste des candidats dont le dossier d'inscription est incomplet. Ces candidats sont admis à concourir sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi).

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité du concours interne et l'épreuve orale d'admission du concours externe se dérouleront au siège du CDG76 - 40 Allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE.

Les deux épreuves d'admission du concours interne se dérouleront dans les locaux du Conservatoire de Rouen et au siège du Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime - 40 Allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.

Le Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

Article 3 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Isneauville, le 27 janvier 2023



**Le Président**  
**Jean-Claude WEISS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Annexe 1 de l'arrêté n°2023-AR-16 fixant la liste des candidats admis à concourir aux  
Concours interne, externe de professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023  
Spécialité « danse » ; discipline « jazz ».

---

Nom	Prénom	Type de concours
BARIZZA	Katia	EXTERNE
CROMBOIS	Delphine	INTERNE
GENET-DELPY	Alienor Edith	INTERNE
GOUTTEFARDE	Sylvie	EXTERNE
LOPEZ	Caroline	INTERNE
MACHATSCHEK	Juliette	INTERNE
PAOLI	Patrice	EXTERNE
ROUCH	Anaïs	EXTERNE
THOMAS KONATE	Camille	EXTERNE
VERIN	Magali	EXTERNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-16 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023 - " spécialité « danse » ; discipline « jazz ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription  
au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces obligatoires à transmettre pour compléter le dossier d'inscription du candidat
ADAM-BALTUS	Laure-Hélène	INTERNE	Dossier individuel
BOUDESOCQUE	Vincent	INTERNE	Dossier individuel
CAPESTRO	Sofia	INTERNE	Dossier individuel
DELAVAL	Valerie	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
DEMOLLIÈRE	Laure	INTERNE	Dossier individuel
DIOU	Lucile	INTERNE	Dossier individuel
GASS	Virginie	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
GASS	Virginie	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
MARMELO	Céline	INTERNE	Dossier individuel
MOULE DELOUBRIERE	Mary	INTERNE	Dossier individuel
NAFTEUX	Delphine	INTERNE	Dossier individuel
PERALEZ	Stéphanie	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
ROULLE	Geraldine	INTERNE	Dossier individuel
RUMEAU	Hervé	INTERNE	Dossier individuel
THOMAS KONATE	Camille	INTERNE	Dossier individuel
VIDAL	Hélène	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
VIDAL	Hélène	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023